

## BAREME (TTC) DES HONORAIRES CGG Immobilier

### IMMOBILIER TRADITION ANCIEN + TERRAIN

Prix de vente net	Option n°1 (%)	Option n°2 MODULATION
De 1€ à 10 000€	Forfait 2.000€	Après avoir étudié et discuté de la mission, cette modulation est établie à la demande expresse du mandant.  La modulation est objective, plus justement appropriée à cette mission et applicable à ce cas.  Cet accord contenant les volontés du mandant est donc matérialisé par la signature d'un mandat au tarif convenu.  <u>Pour la signature d'un mandat Exclusif l'option N°2 fait bénéficier au mandant d'une remise de 1% sur l'option N°1</u>  Il est précisé que l'option n°1 doit être effectivement appliquée. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse et dans les limites proches des conditions pratiquées*.  <small>*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17</small>
10 001€ à 20 000€	20%	
20 001€ à 30 000€	16%	
30 001€ à 40 000€	14%	
40 001€ à 50 000€	12%	
50 001€ à 70 000€	10,5%	
70 001€ à 100 000€	9,5%	
100 001€ à 120 000€	5%	
120 001€ à 150 000€	5%	
150 001€ à 900 000€	5%	
+ 900 000 €	5 %	

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2018

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

(A l'exclusion du Neuf (VEFA), Commerces, Immobilier d'entreprise)

**Option n°1** : tarif de référence

**Option n°2** : tarif à déterminer après étude de cas et en aucun cas l'option n°2 ne peut dépasser l'option 1.

**VIAGER** : Les honoraires ci-dessus sont calculés sur la valeur du bien déclarée par le Notaire.

**MANDAT** à la charge de l'acquéreur : Les honoraires ci-dessus sont calculés sur le prix d'acquisition du bien.